



RAPPORT de la Présidente du jury

Concours d'entrée au cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière Année 2019

Présenté par Christine D'AUTUME, Inspectrice Générale des affaires sociales,

Membres du Jury plénier¹

Carine GRUDET, Attachée d'administration hospitalière,

Valérie JOUET, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale
Directrice de la Délégation territoriale de la Mayenne
représentant le Directeur régional de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire,

Arnaud LAMI, Maître de conférences
Faculté d'Aix-Marseille,

Pauline MAISONNEUVE, Directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social,

Laurie MARRAULD, Maîtresse de conférences – représentant le Directeur
de l'Ecole des hautes études en santé publique de Rennes (Ille et Vilaine),

Valérie PERRUZZA, Attachée d'administration hospitalière

Emilie SOBAC, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale
représentant la Directrice Générale de l'Offre de Soins à Paris,

Vincent VIOUJAS, Directeur d'hôpital.

¹ Arrêté du 13 mars 2019 du Centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

AVANT PROPOS

Comme en 2018, le nombre de lauréats des concours externe, interne et du 3^{me} concours d'entrée en formation à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique des élèves attachés d'administration hospitalière n'a permis de pourvoir qu'un peu plus d'un sur deux des postes offerts aux concours.

Ce résultat décevant reflète en partie le maintien d'une exigence de sélectivité minimale dans un contexte marqué, comme les années précédentes, par la baisse du nombre de candidats aux épreuves écrites et orales. Conscient des besoins des établissements, le jury a pourtant eu constamment la préoccupation de laisser leur chance aux candidats motivés qui s'étaient correctement préparés aux épreuves. A la lumière de son expérience, il tient à souligner auprès des futurs candidats l'importance de deux facteurs de réussite.

Le premier est de se préparer efficacement aux épreuves, suffisamment à l'avance, en travaillant régulièrement pour couvrir les programmes. Suivre une préparation aux concours administratifs facilite grandement cet investissement, comme le montrent les statistiques présentées plus loin. Cela permet aux candidats de se doter de méthodes éprouvées pour traiter les sujets des épreuves écrites et orales, et conformes aux attentes du jury. L'efficacité de la préparation repose néanmoins sur l'investissement personnel du candidat : il ne suffit pas de suivre une préparation, encore faut-il y participer activement avec la volonté de progresser.

Le deuxième est la motivation pour réussir ce concours en particulier, motivation dont le socle est une connaissance suffisante des réalités de l'hôpital et des établissements médico-sociaux et du métier d'attaché d'administration hospitalière en particulier. Rappelons qu'un(e) attaché(e) est appelé(e) à exercer des fonctions d'encadrement supérieur dans une diversité de métiers (ressources humaines, achats et marchés publics, gestion financière et contrôle de gestion, gestion immobilière et foncière, conseil juridique, communication interne et externe, pour citer les principaux).

Avoir effectué un stage dans un établissement permettra au candidat de démontrer plus facilement sa motivation. A défaut, il lui faudra convaincre le jury qu'il est forgé une connaissance suffisante de l'hôpital et des missions des attachés d'administration hospitalière au travers de ses lectures et entretiens.

Ainsi que le président du jury 2018 le soulignait, les candidats qui ont échoué cette année peuvent fort bien réussir l'année prochaine. Un temps d'entraînement suffisant est un élément déterminant, en particulier pour les candidats issus de l'université dont les formations initiales les préparent moins directement aux concours administratifs que d'autres établissements d'enseignement supérieur. Les statistiques nous montrent qu'à cette condition, ils sont nombreux à réussir, ce dont le jury, attaché la diversité des parcours, se réjouit.

Ce rapport n'a d'autre but que d'éclairer les candidats et les centres de préparation sur les attentes du jury pour chaque type d'épreuve des concours d'attaché d'administration hospitalière, externe, interne, et troisième voie

Pour être admis au concours externe, il convenait d'obtenir au minimum 10,18/20 de moyenne générale (10,13 en 2018). Au concours interne, il fallait obtenir au minimum 10,21/20 de moyenne générale (10,00 en 2018). Enfin, au troisième concours, la moyenne générale pour être admis a été de 10,03/20, elle était de 10,47 en 2017). Si l'année 2019 a été quelque peu meilleure que celle de 2018 au regard de la moyenne générale des lauréats, le jury constate une quasi stabilité dans le nombre de lauréats par rapport à l'an dernier. En effet, pour un nombre total de postes offerts (120), seuls 61 lauréats (64 en 2018) ont été admis.

Les épreuves écrites se sont déroulées, comme les années précédentes, dans trois lieux répartis sur le territoire hexagonal (Lyon, Paris et Toulouse). Des centres d'examen ont également été ouverts aux Antilles. Ce qui n'a pas été le cas à La Réunion faute d'un minimum de candidats inscrits (5). Il n'y a pas eu d'incident dans le déroulement de ces épreuves. Les épreuves orales ont eu lieu à Paris, dans des locaux adaptés. Ceux-ci ont donné satisfaction tant aux organisateurs qu'aux candidats ou aux membres du jury.

Pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury, comme le prévoit l'article 31 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ce dernier a été divisé en deux groupes présidés par la même présidente. Le sous-jury du concours interne et du troisième concours était composé de Mmes Carine GRUDET, Laurie MARRAULD, Valérie JOUET et M. Vincent VIOUJAS. Le sous-jury du concours externe était constitué par Mmes Valérie PERUZZA, Emilie SOBAC et M. Arnaud LAMY. Pour ce dernier sous-jury, Mme Pauline MAISONNEUVE n'a pu être présente pour les auditions des candidats et n'a pu être remplacée au regard de la jurisprudence constante du juge administratif en la matière.

Au nom de tous les membres du jury, je tiens à remercier chaleureusement les équipes du Centre national de gestion pour la qualité de l'organisation du concours, pour leur professionnalisme et leur souci constant de contribuer au meilleur déroulement des épreuves, tant pour les candidats que les membres du jury. Leur disponibilité et leur bienveillance méritent amplement d'être saluées.

Tous mes remerciements, enfin, aux membres du jury qui m'ont fait bénéficier de leur expérience et leurs compétences tout au long tout au long de cette présidence.

1. LES CONDITIONS D'ACCES POUR CONCOURIR

L'accès au corps des Attachés d'administration hospitalière est sanctionné par la réussite à un concours national sur épreuves ouvert selon les trois modalités suivantes :

1°) Le concours externe est ouvert aux personnes titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou possédant une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes par le [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les mères et pères de 3 enfants, candidats au concours externe, peuvent bénéficier d'une dispense de diplôme dans les conditions fixées par le [décret n° 81-317 du 7 avril 1981](#) modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter.

2°) Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public des trois fonctions publiques (Etat, hospitalière et territoriale) et de leurs établissements publics administratifs, aux militaires et magistrats en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national, ainsi qu'aux personnes en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de trois ans au moins de services publics effectifs. Les périodes de formation ou de stage dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique ne sont pas prises en compte pour la détermination de cette durée ;

3°) Le troisième concours est ouvert aux personnes qui justifient de l'exercice, durant au moins cinq années au total, d'un ou plusieurs mandats électifs d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats est prise en compte à la condition que les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aurait été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre. Les cinq années sont calculées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert.

Les ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France, peuvent se présenter à ces trois concours sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que pour les nationaux.

Le nombre de places offertes pour chacun des concours interne et externe ne peut être inférieur à 33 % ni supérieur à 62 % du nombre total de places offertes à l'ensemble des trois concours. Le nombre de places offertes au troisième concours ne peut être inférieur à 5 % ni supérieur à 15 % du nombre total de places offertes à l'ensemble des trois concours. Les places non pourvues à l'un des trois concours peuvent être attribuées à l'un ou aux deux autres concours. Pour l'année 2019, 120 places ont été ouvertes dont 60 pour le concours externe (idem 2018), 50 pour le concours interne (idem 2018) et 10 pour le troisième concours (idem 2018).

2. LES CONSIDERATIONS STATISTIQUES GENERALES

Les aspects statistiques développés ci-après permettent de constater un certain nombre d'évolutions.

2.1. Nombre de candidats et évolution, sélectivité

Année	Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Candidats présents	% de Présents	Admissibles	Admis	Ratio Postes/Admis	Taux de réussite Admis/Présents
2019								
Externe	60	247	142	57,49%	86	41	0,68	28,87%
Interne	50	105	69	65,71%	25	19	0,38	27,54%
3ème concours	10	11	4	36,36%	3	1	0,10	25,00%
Total	120	363	215	59,23%	114	61	0,51	28,37%

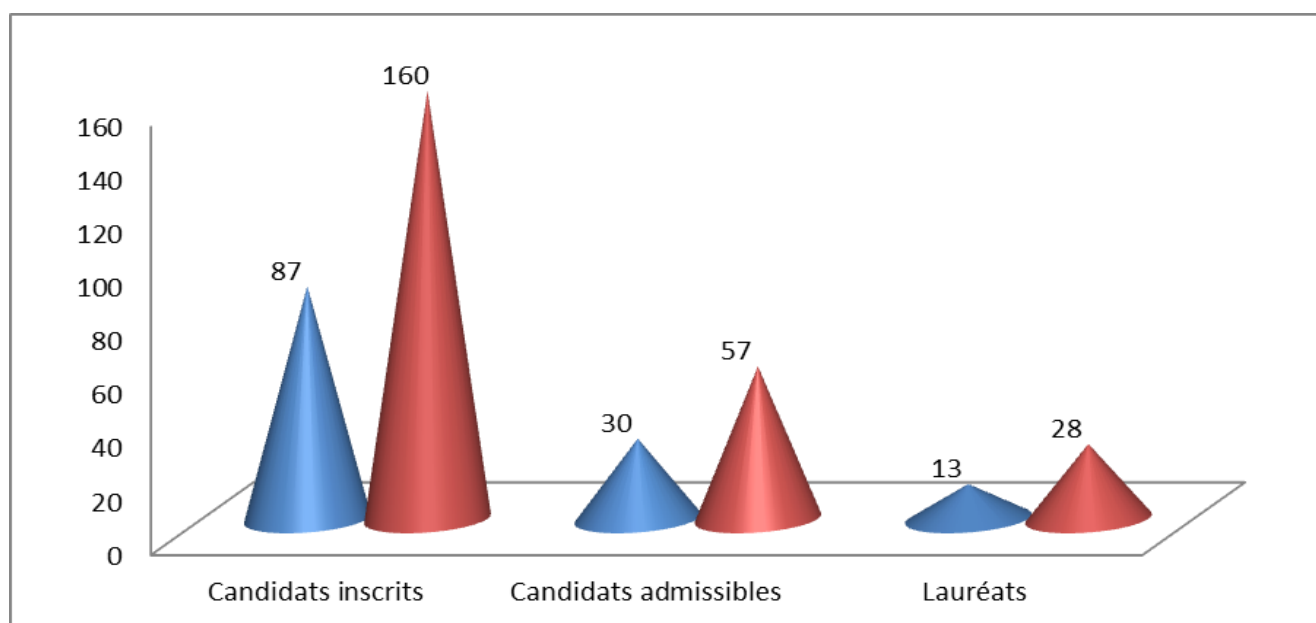
(Sources : Centre national de gestion)

En préambule, le jury fait le même constat que l'an dernier, à savoir que contrairement aux deux autres corps d'attaché de la fonction publique que sont les Attachés d'administration de l'Etat et les Attachés d'administration territoriale, il existe un déficit d'information sur le corps des Attachés d'administration hospitalière notamment en termes de métiers. Il convient donc de renforcer les initiatives pour favoriser l'information nationale et locale des publics intéressés par les concours administratifs sur l'emploi d'attaché d'administration hospitalière et la diversité des fonctions auxquelles il conduit.

Depuis 2015, le nombre total de places au concours a progressé de plus de 26%. Or parallèlement, le nombre de candidats a diminué de plus de 58% entre 2015 et 2019. S'agissant des candidats présents, on constate le même phénomène mais dans une proportion plus faible (- 49%). Par rapport au nombre de places offertes, seules 52% d'entre elles ont été effectivement pourvues. A cela s'ajoute le fait que nombre de lauréats sont admis également au concours de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire social et médico-social. En baisse pour les candidats du concours externe (- 5) et du troisième concours (- 3), le nombre des candidats est néanmoins en augmentation (+ 6) pour ceux du concours interne.

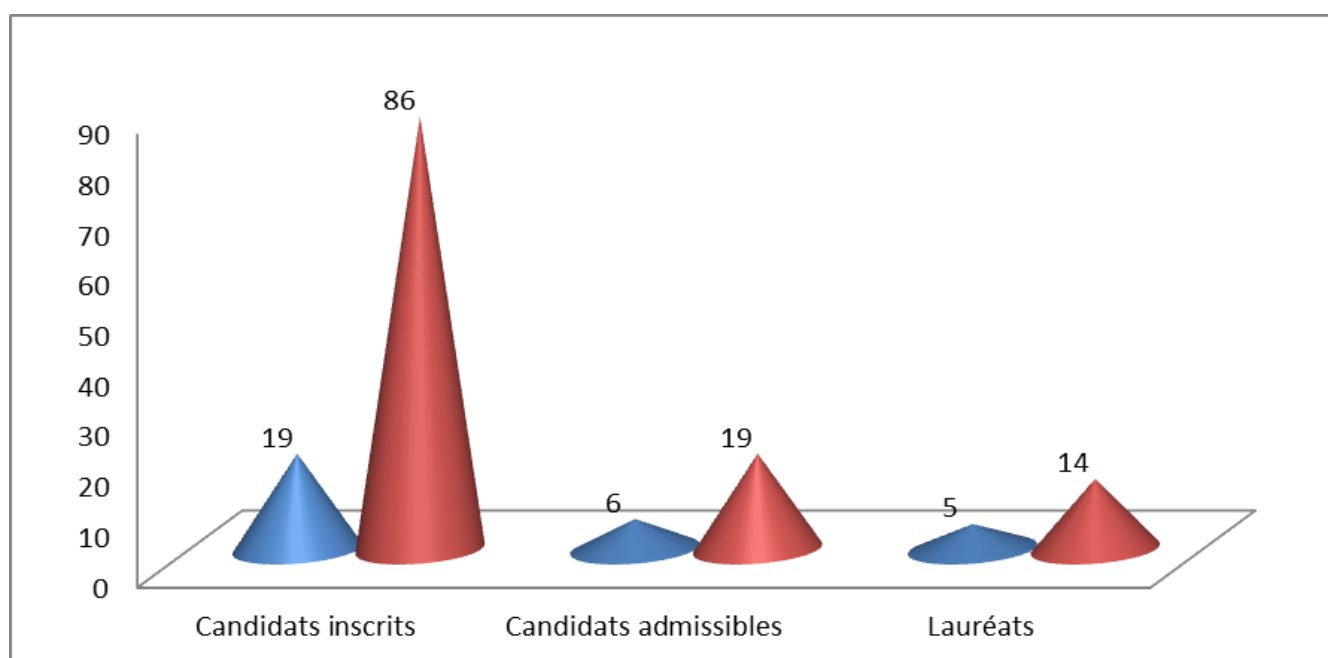
2.2. Répartition Hommes/Femmes

Le Concours externe



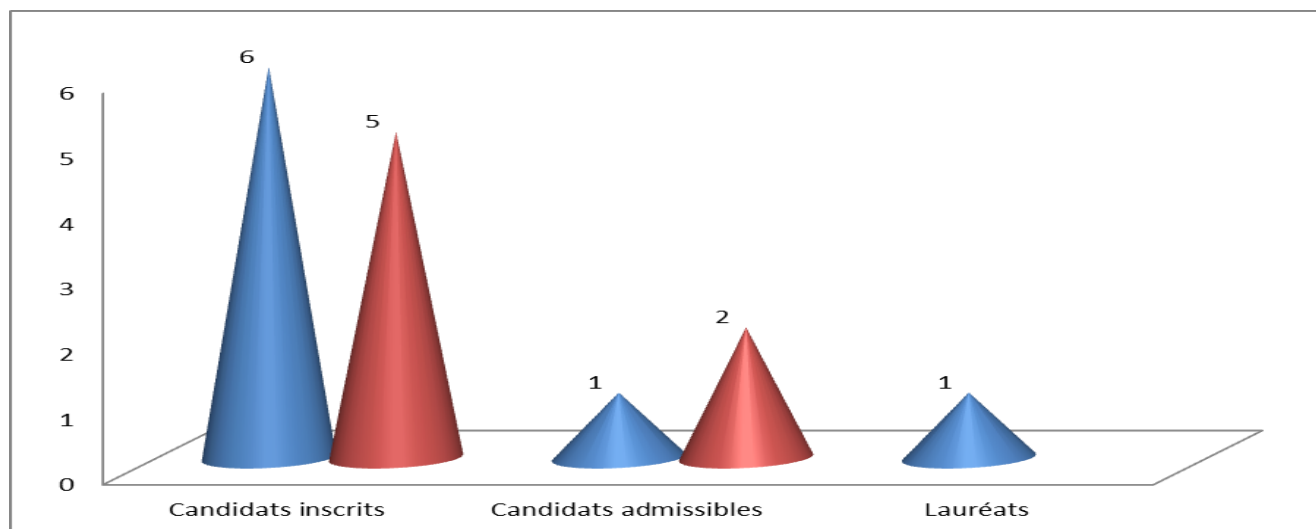
(Sources : Centre national de gestion)

Le Concours interne



(Sources : Centre national de gestion)

Le troisième concours



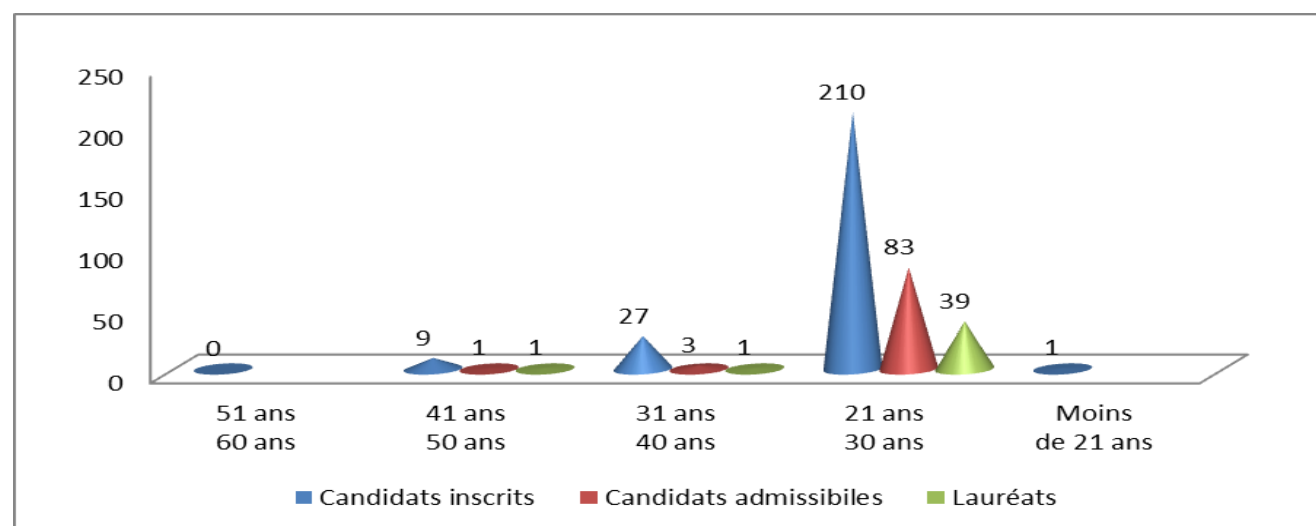
(Sources : Centre national de gestion)

La profession d'Attaché d'administration hospitalière est très féminisée. On le retrouve dans le profil des candidats aux concours externe et interne où les candidates sont plus de 66% au concours externe (69% en 2017), près de 82% au concours interne (plus de 75% en 2018). Au troisième concours elles ne forment que 45% (63% en 2018).

Parmi les lauréats, le constat est identique. Les femmes constituent 68,30% des lauréats (79,60% en 2018) au concours externe, plus de 73% au concours interne (plus de 69% en 2018). Au troisième concours, le seul lauréat est un homme (25% en 2018).

2.3. Pyramide des âges

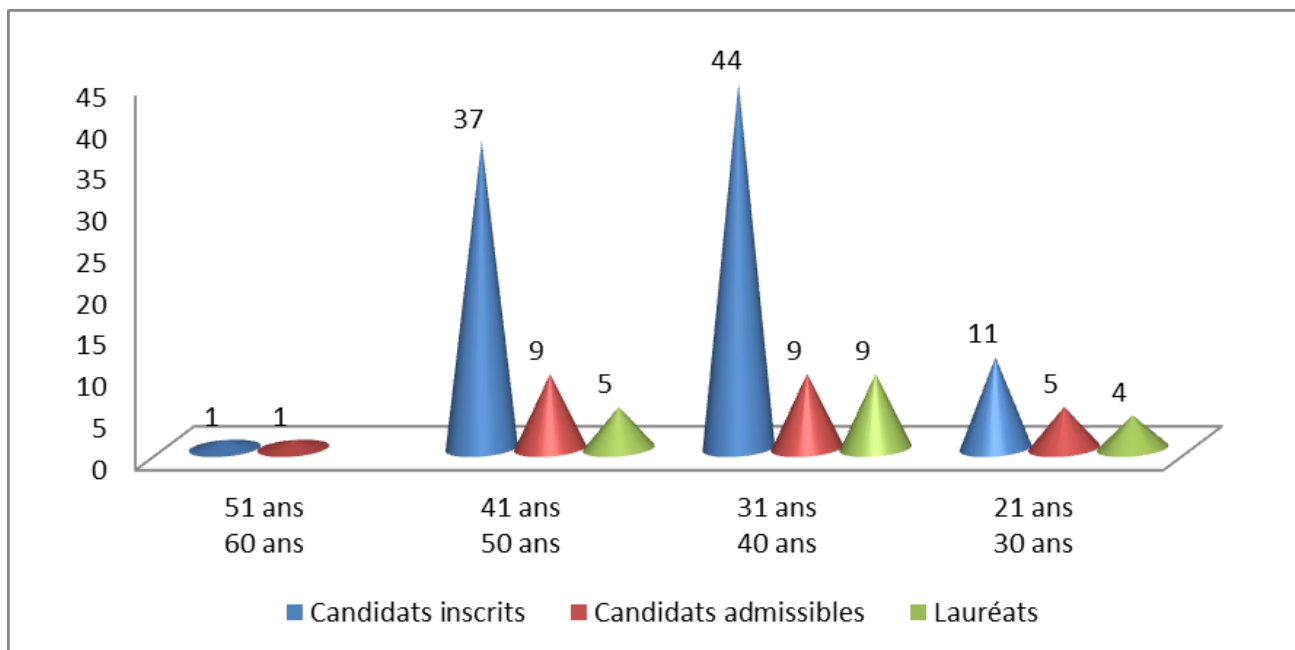
Le Concours externe



(Sources : Centre national de gestion)

Pour l'essentiel, les candidats au concours externe d'Attaché d'administration hospitalière sont étudiants. Ils se classent donc très majoritairement dans la tranche d'âge 21/30 ans dans laquelle ils représentent plus de 84% des candidats (82% en 2018). Parmi les lauréats le constat est identique. Ils forment plus de 95% des admis (plus de 93% en 2018).

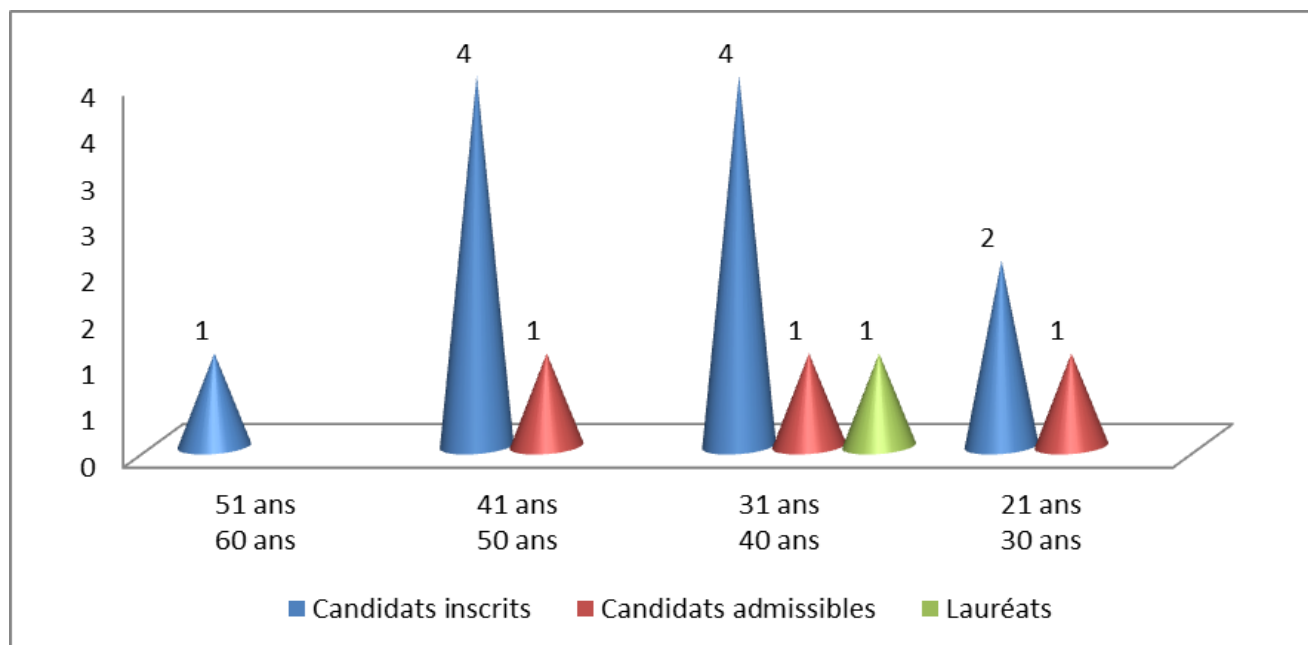
Le Concours interne



(Sources : Centre national de gestion)

Au concours interne, les candidats sont près de 12% dans la tranche 21/30 ans (18% 2018), plus de 47% dans la tranche d'âge 31/40 ans (41% en 2018), plus de 39% dans la tranche d'âge 41/50 (28% en 2018). Quant aux lauréats, ils appartiennent aux tranches d'âges 21/30 ans (22% contre 38,50% en 2018), 31/40 ans (50% contre 23,30% en 2018) et 41/50 ans (27,75% contre 38,50% en 2018).

Le troisième concours

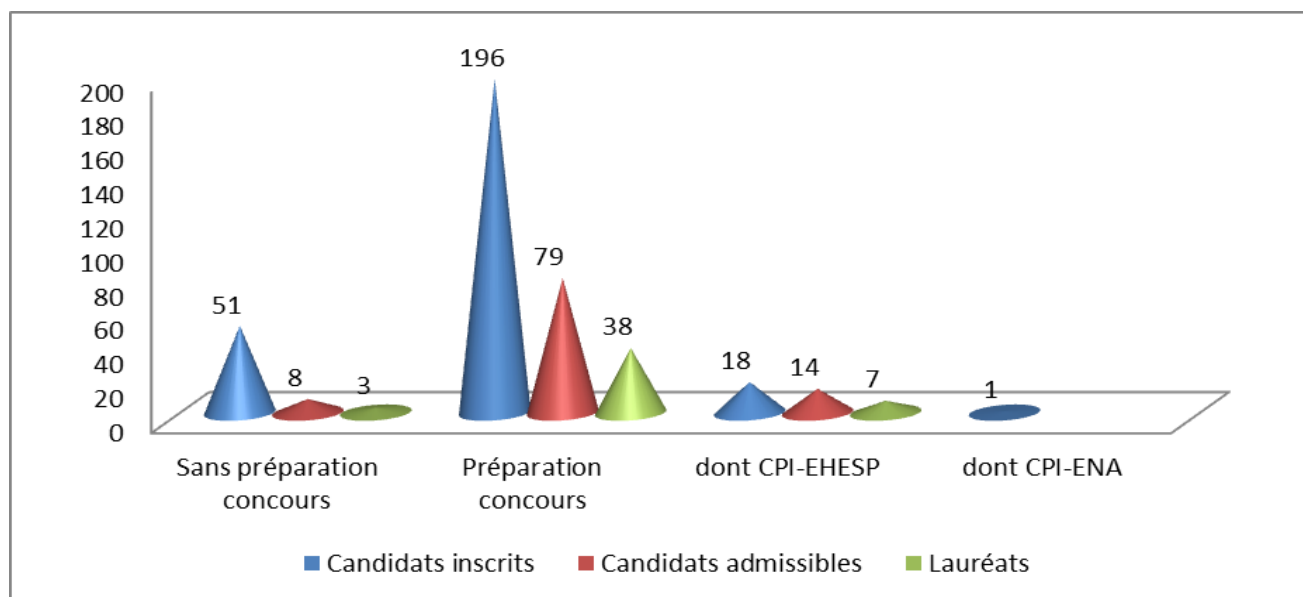


(Sources : Centre national de gestion)

Pour l'essentiel en 2019, les candidats inscrits au troisième concours sont répartis entre les tranches d'âge 31/40 ans (plus de 36% contre 26% en 2018) et 41/50 ans (plus de 36% contre plus de 63% en 2018). Quant au lauréat, il se situe dans la tranche 31/40 ans alors qu'en 2018, ils appartenaient tous à la tranche d'âge 41/50 ans. De fait, les candidats sont plus jeunes ces années.

2.4. Préparation au concours

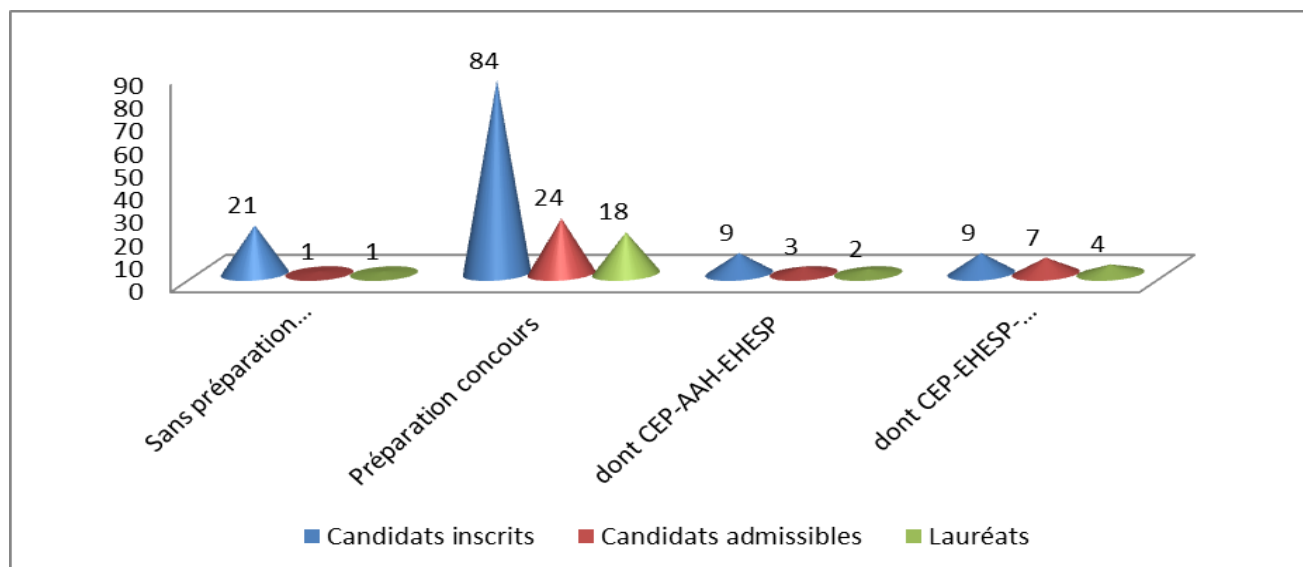
Le concours externe



(Sources : Centre national de gestion)

Comme l'an dernier, la grande majorité des candidats du concours externe a suivi une préparation et a réussi le concours. En effet, 79,35% (71% en 2018) des candidats au concours externe ont suivi une préparation spécifique dont près de 7% au titre de la classe préparatoire intégrée de l'EHESP (CPI-EHESP). Parmi les lauréats, ils sont plus de 92% (près de 84% en 2018) à avoir suivi une préparation spécifique dont 17% (4% en 2018) ont suivi la classe préparatoire intégrée de l'EHESP.

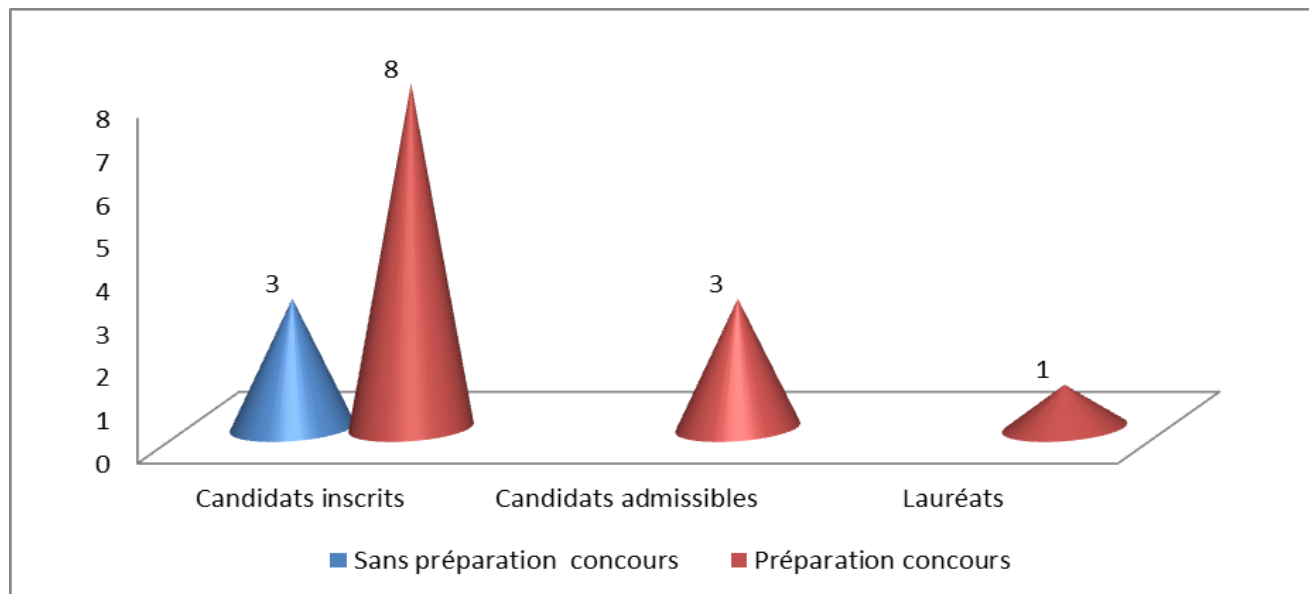
Le concours interne



(Sources : Centre national de gestion)

Comme pour le concours externe, il apparaît clairement que la majorité des candidats du concours interne ont suivi une préparation et ont réussi le concours. En effet, ils sont 80% (60% en 2018) à avoir suivi une préparation spécifique dont plus de 17% (32% en 2018) au titre d'un cycle d'études préparatoires de l'EHESP. Parmi les lauréats, ils sont plus de 88% (84% en 2018) à avoir suivi une préparation spécifique dont 30% (29,50% en 2018).

Le troisième concours



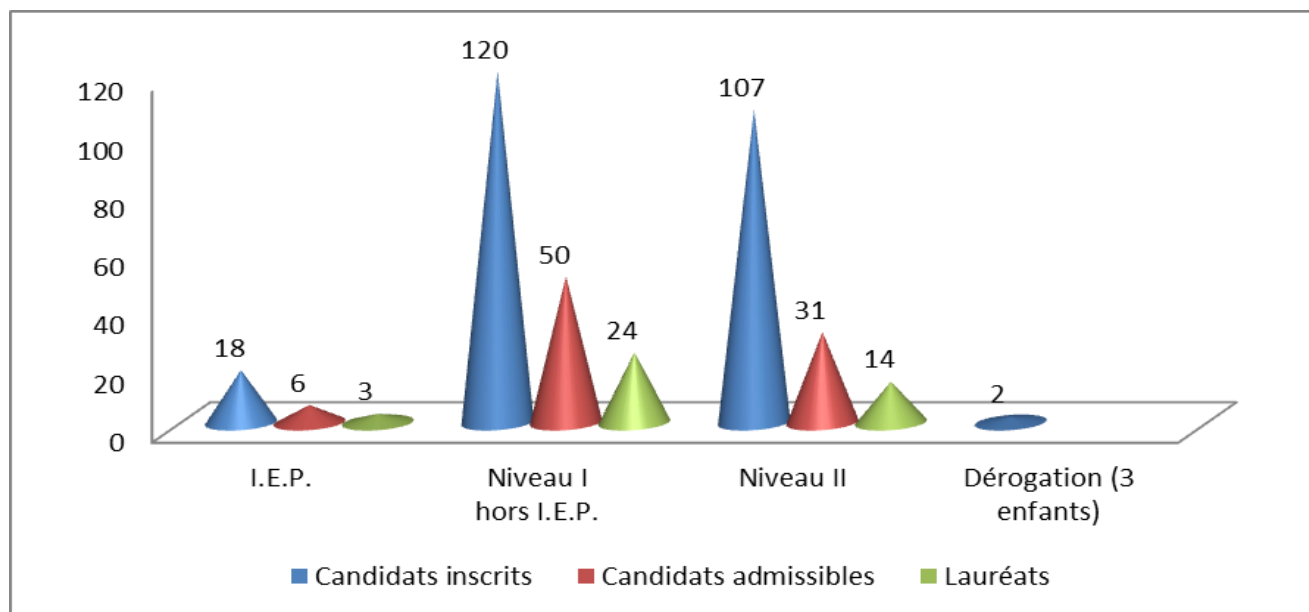
(Sources : Centre national de gestion)

Le troisième concours n'échappe pas à la règle. Suivre une préparation à ce concours permet de maximaliser ses chances de réussite. Plus de 72% (84% en 2018) des candidats inscrits à ce concours ont suivi une préparation spécifique. Le lauréat 2019 du troisième concours, comme ceux de 2018, a suivi une préparation spécifique.

Le jury tient à souligner l'importance pour les candidats de suivre une préparation pour maximiser leurs chances de succès au concours d'attaché d'administration hospitalière, quelle que soit la voie d'accès, ainsi que les données qui précèdent le confirment.

2.5. Origine des diplômes (concours externe) et des cursus professionnels (concours interne)

Origine des diplômes (concours externe)

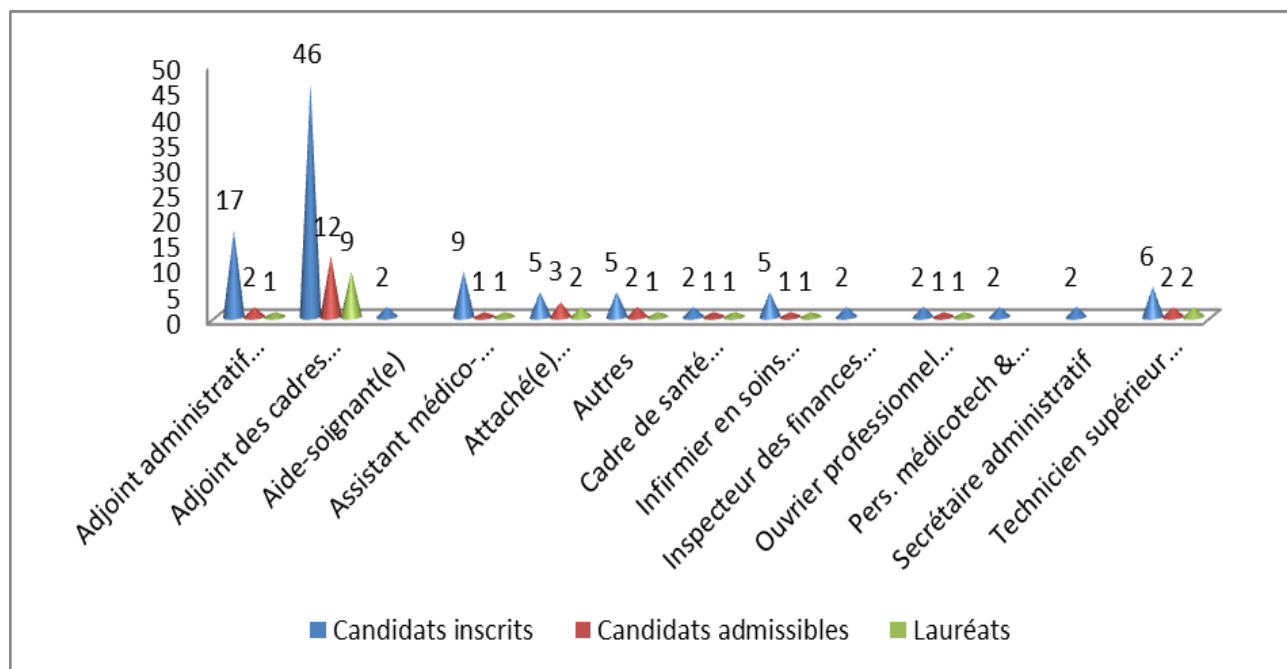


(Sources : Centre national de gestion)

Le niveau II est requis pour se présenter au concours d'Attaché d'administration hospitalière. En 2019, les inscrits sont titulaires d'un diplôme de niveau I. pour 55% d'entre eux (comme en 2018) et

les lauréats le sont pour plus de 65% des lauréats (75% en 2018). On note par ailleurs que près de 7% des inscrits (8% en 2018) sont titulaires d'un diplôme d'Etudes Politiques. Chez les lauréats, ils constituent plus de 7% (plus de 10% en 2018).

Cursus professionnels (Origine statutaire du concours interne)



(Sources : Centre national de gestion)

Comme chaque année, les candidats au concours interne proviennent principalement des deux corps administratifs hospitaliers de catégorie B (adjoint des cadres hospitaliers et assistant médico-administratif). Ils constituent plus de 52% des candidats inscrits en 2019 (51% en 2018) et plus de 52% des lauréats (38% en 2018).

On note également, parmi les inscrits, une bonne représentation des adjoints administratifs des trois fonctions publiques (plus de 16% en 2019 contre près de 13% en 2018). Parmi les lauréats, ils sont plus de 5% en 2019 (7% en 2018).

Enfin, avec la suppression du dispositif Sauvadet, les attachés d'administration hospitalière contractuels se présentent également au concours. S'ils ne constituent près de 4,75% des inscrits (11% des inscrits en 2018), ils forment 10,50% des lauréats.

Origine professionnelle du troisième concours

Les candidats du troisième concours n'ont pas renseigné d'information permettant une analyse statistique de leur origine professionnelle.

3. LE CONCOURS

Les épreuves écrites

○ Les épreuves de culture générale

- **LA DISSERTATION**

L'épreuve, rédigée en quatre heures (coefficient 4), porte sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'un point de vue personnel et argumenté. Pour la session 2019, les sujets proposés aux candidats étaient pour le concours externe « **L'assistance est-elle un concept dépassé ?** », pour le concours interne, « **Les conditions de vie des nouvelles générations sont-elles destinées à se détériorer ?** », et pour le 3^{me} concours, « **Peut-on encore parler d'égalité des chances ?** ». Il était attendu des candidats qu'ils fassent la preuve de leur capacité à maîtriser ces différents sujets, tant sur le plan de la méthode que sur le fond.

Pour ce qui concerne la méthode, il convient de rappeler les règles de l'exercice, qui restent très inégalement appliquées par les candidats.

La première est de consacrer un temps suffisant à l'analyse du sujet, des différentes questions qu'il soulève et des enjeux qui lui sont attachés, en s'efforçant d'avoir une approche large de ses différentes dimensions (éthique, économique et sociale, juridique et financière, historique et internationale, en particulier). C'est à partir de cette analyse, reprise succinctement en introduction, que le candidat pourra utilement définir son plan.

A titre d'exemple, le sujet du concours externe devait amener le candidat à réfléchir tout d'abord aux contours de la notion d'assistance (individuelle/ collective, aide apportée sans contrepartie à la différence de l'assurance et aujourd'hui incarnée dans une multiplicité de prestations sociales, renvoyant à des valeurs essentielles de la société telle qu'humanité, solidarité, fraternité et secours aux personnes en danger, en intégrant dans la mesure du possible une perspective historique et internationale. Dans un deuxième temps, le candidat devait expliciter les raisons pour lesquelles l'assistance fait aujourd'hui débat, principalement en raison de son coût croissant qui pose la question de la soutenabilité des dépenses d'assistance, mais aussi en raison de ses résultats (les dépenses d'assistance échouant à sortir les personnes de la pauvreté voire les y enfermant pour certains). Cette réflexion préliminaire devait naturellement conduire le candidat à aborder les bienfaits du développement des prestations d'assistance dans notre société, à évoquer ses limites mais aussi les risques associés à leur remise en cause radicale, et donc à aborder les voies permettant de mieux assurer leur efficacité et leur soutenabilité (en les axant davantage par exemple sur une logique préventive d'amont).

La deuxième règle est bien entendu d'annoncer le plan de manière claire et problématisée. Le plan doit refléter le point de vue du candidat, celui qu'il va développer et étayer dans chacune des parties et sous-parties. Sur le plan formel, il est utile de faire apparaître de façon très lisible l'annonce de plan qui suit l'introduction.

La troisième règle, c'est de bien structurer sa copie de manière à ce que le correcteur suive aisément le déroulé du fil conducteur. Il n'est pas rare, malheureusement, que les correcteurs perdent le fil du plan faute pour le candidat de suivre quelques règles de base : annoncer ce qu'on va traiter dans chaque partie et sous-partie, développer une idée par paragraphe, rédiger des transitions entre les différentes parties et sous-parties. La conclusion, enfin, doit éviter deux écueils : être bâclée voire absente faute de temps pour la rédiger ou, à l'opposé, être disproportionnée par rapport aux développements qui la précèdent. Dans ce dernier cas, soit le candidat évoque à la hâte des points nouveaux qui auraient dû être traités dans le corps de la copie, soit il tente maladroitement de « densifier » une copie trop légère en la complétant par un résumé laborieux.

Comme le jury le souligne chaque année, il convient enfin de veiller à l'orthographe, d'éviter le langage parlé ou le style journalistique, d'étayer précisément les points de vue développés par des exemples pertinents, sans se limiter à l'actualité récente. Les copies qui comportent des références précises et pertinentes à des faits historiques aussi bien qu'à des théories et des auteurs clés de l'histoire des idées sont systématiquement valorisées par le jury.

Sur le fond, les défauts les plus fréquents sont les suivants :

Le sujet n'est que partiellement traité

Un sujet partiellement traité reflète souvent la difficulté du candidat à dépasser une compréhension « scolaire » étroite de l'épreuve : au lieu d'appréhender les différentes facettes et enjeux du sujet, le candidat se raccroche à ses connaissances pour construire son plan et laisse de côté des aspects essentiels.

Le sujet est superficiellement traité

Dans ce cas de figure (fréquent), le candidat a plus ou moins identifié les principaux aspects à traiter mais ne parvient pas les développer, faute de connaissances suffisantes et/ou de rigueur dans le raisonnement. Le candidat affirme son opinion en condamnant les thèses adverses mais il ne les discute pas véritablement. Le style est souvent proche de la langue parlée et les tentatives d'illustrer le propos, tirées de l'actualité récente, sont peu convaincantes.

Le fil conducteur est peu clair

Le candidat montre dans son introduction qu'il a compris les questions et enjeux essentiels du sujet mais il ne parvient pas à les ordonner autour d'une problématique solide. Il se contente de juxtaposer différentes considérations par petites touches successives mais il n'argumente pas de thèse permettant de les articuler. Les correcteurs ne savent pas au total où le candidat veut en venir.

Outre ces défauts de construction, on relève comme les années précédentes une connaissance globalement faible des principaux concepts et notions de base de l'épreuve de culture générale dans les concours administratifs : la démocratie, les droits de l'homme et leur évolution, la liberté et ses restrictions légitimes, les valeurs (la solidarité, l'égalité et l'équité, la diversité, la paix, la sécurité, le progrès, etc.) et les risques susceptibles de leur porter atteinte.

Très peu de copies comportent des références aux théories classiques ou plus récentes de la philosophie politique, de l'économie et de la sociologie, qui permettraient pourtant d'enrichir substantiellement les développements consacrés à ces notions. On n'attend nullement, pour autant, des prodiges d'érudition des candidats. L'essentiel pour cette épreuve reste de connaître ces concepts et notions de base notions et les questionnements dont ils font l'objet.

L'épreuve de culture générale vise fondamentalement à apprécier les capacités d'analyse critique des candidats en matière d'intervention des pouvoirs publics pour rendre tangibles les valeurs et les droits fondamentaux et assurer au mieux leur conciliation dans des sociétés en constante évolution.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	145	04,50	16,00	10,85

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	73	05,00	19,00	08,85

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

• LA REDACTION DE NOTE

Pour cette épreuve d'une durée de quatre heures (coefficient 4), les candidats, à partir d'un dossier, doivent démontrer leur aptitude à faire l'analyse et la synthèse d'une question relative à l'organisation et à la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social. En l'occurrence, il s'agit pour les candidats, se positionnant comme attaché d'administration hospitalière, de rédiger une note de présentation à l'attention du directeur de l'établissement où ils sont sensés être en fonction.

Pour le concours de 2019, dans cette épreuve, « à partir du dossier remis aux candidats, il demandé de préparer une note au Directeur d'établissement qui lui permettrait de présenter au Conseil de surveillance, les modalités de mise en œuvre d'un axe de projet d'établissement concernant le développement de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) au sein de l'hôpital. Dans cette note les candidats devaient également aborder la définition et les enjeux de cette démarche puis traiter les conditions de sa mise en œuvre en illustrant leur propos pour favoriser la compréhension par tous des enjeux de cette démarche. »

Les observations faites en 2018 restent d'actualité.

I – Observations sur le fond

Certaines copies se sont révélées plutôt de bon niveau avec des éléments percutants et pertinents. Au final, le niveau des candidats est jugé néanmoins insuffisant :

- dans la construction d'un plan équilibré et structuré. Or nombre de copies manquent de cette cohérence d'ensemble,
- dans les développements. Or, souvent les idées se suivent sans transition entre elles, sans structuration.
- dans l'argumentation et la démonstration. Or celles-ci se sont souvent avérées très sommaires, voire absentes. A contrario d'autres ont été trop longues, trop engagées, mais surtout pas convaincantes,
- le recul dans l'analyse est donc insuffisant

Ce qui a fait la différence entre les copies :

- la capacité à retravailler le sujet sous la forme d'une problématique traitée en lien avec un nouveau contexte de santé publique prenant en compte le développement massif des maladies chroniques.

- La capacité à définir l'éducation thérapeutique du patient selon l'Organisation Mondiale de la Santé, d'évoquer le développement des maladies chroniques et la notion de « patient acteur de sa santé ».
- L'évocation de l'ETP et du parcours de soin qui s'appuie notamment sur la démarche du guide de l'HAS.
- L'évocation de la stratégie de l'établissement de santé et plus largement du groupement hospitalier de territoire.

Certains candidats ont su se positionner comme futur Attaché d'administration hospitalière en argumentant leurs propositions à leur Directeur. Cette capacité à se projeter professionnellement a été valorisée par le jury.

II – Observations sur la forme

Dans leur majorité, le style rédactionnel des copies est problématique (répétition des phrases de transition des parties et des sous-parties), ou, a contrario avec une absence de phrases de transition. De nombreux candidats ont adopté un plan purement descriptif, sans problématique, révélateur d'un manque de hauteur de vue par rapport au sujet traité montrant ainsi qu'ils n'ont pas compris l'exercice attendu.

Entre les différentes parties, les déséquilibres sont le reflet d'une mauvaise gestion du temps imparti pour la réalisation de l'épreuve. Le temps de la relecture a visiblement été rarement pris par les candidats qui ont induit des fautes d'inattention, des mots manquants dans les phrases, le non-respect de la concordance des temps ...). De fait, les copies soignées ont été plutôt rares. Dans certaines copies, l'écriture a été difficilement déchiffrable et la présentation manque insuffisamment d'aération.

Enfin, certains candidats ont traité le sujet sous forme de dissertation, ce qui ne correspond pas à la commande.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	145	07,00	16,00	10,85

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	73	08,00	15,00	10,90

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

○ Les épreuves techniques écrites

Elles comprennent 6 matières au choix du candidat au moment de son inscription (droit hospitalier, droit public, finances publiques, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale et sciences économiques). Un choix judicieux de l'épreuve technique, assorti d'une préparation sérieuse, permet d'obtenir une note correcte et renforce ainsi les chances d'être admissible. Une note très sensiblement supérieure à la moyenne peut, le cas échéant, compenser une relative faiblesse dans les deux premières épreuves.

Les futurs candidats au concours d'Attaché d'administration hospitalière trouveront ci-après pour chacune des matières, les notes obtenues par les candidats des trois concours de la présente session ainsi que les éléments d'appréciation des jurys.

• **DROIT HOSPITALIER :**

Cette année, le sujet que les candidats devaient traiter portait sur « la gouvernance médicale à l'hôpital ». Il s'agit là d'un sujet tout à fait d'actualité et qui ne soulevait pas de difficulté particulière.

Les candidats, en problématisant le sujet autour du rôle accordé aux médecins dans la gouvernance hospitalière d'aujourd'hui et de demain, devaient notamment se poser les questions suivantes :

- Comment la communauté médicale est-elle associée aux décisions institutionnelles ?
- En quoi l'orientation donnée à la gouvernance médicale peut-elle impacter le fonctionnement hospitalier ?
- Quel rôle doit-on donner aux médecins à l'hôpital ?
- La gouvernance médicale est-elle réellement un levier d'efficience ?
- Quels sont les nouveaux enjeux de la gouvernance médicale à l'hôpital dans la perspective de la nouvelle loi de santé (**Ma santé 2022**) et la problématique de l'attractivité médicale dans les hôpitaux (perte d'attractivité des carrières médicales, dégradation des conditions de travail), « crise de l'hôpital public » (notamment crise de perte de sens, crise managériale).

Le niveau des copies de droit hospitalier a été plutôt moyen. D'une manière générale, les candidats ont manqué de connaissance sur le sujet, signe d'un manque certain de curiosité ou d'intérêt pour le monde l'hôpital. Cela a interrogé le jury sur la capacité et la volonté de ces candidats à exercer dans le milieu hospitalier. Cependant, quelques candidats ont évoqué le rôle de la Commission médicale d'établissement et celui de son président. Certains ont fait des digressions sur le rôle Agences régionales de santé et la place des patients, ce qui était loin du sujet proposé. Le jury a donc sanctionné ces copies.

Le jury rappelle que les termes d'un sujet technique sont précis et qu'ils nécessitent une problématique dans le respect de ce dernier. Il déplore également le nombre grandissant de fautes d'orthographe et de syntaxes.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	62	00,00	15,50	07,20

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	53	04,50	15,00	08,85

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

- **DROIT PUBLIC:**

Le sujet a porté cette année sur « **Le fait majoritaire sous la Vème république** ». A dessein, le jury a fait le choix d'un sujet ne représentant pas de difficultés particulières.

Le jury a pu constater de grandes différences entre les copies portées à sa connaissance. Si certains candidats ont appréhendé le sujet avec rigueur et intérêt, la grande majorité des candidats n'a pas réussi à répondre aux attentes du jury. En effet, le sujet imposait, comme chaque année, une maîtrise des principes fondamentaux du droit public et plus particulièrement du droit constitutionnel.

Le sujet impliquait une bonne connaissance des institutions et une mise en perspective de celles-ci au regard, notamment, des évolutions pratiques et historiques qui ont jalonné la Vème République. De manière très surprenante, de nombreux candidats n'ont pas été capables d'exposer avec précision la notion de fait majoritaire. Plusieurs d'entre eux ont confondus « le fait majoritaire » et le phénomène de « majorité » pris dans son acception la plus large. A cet égard, le jury a constaté que certaines copies ont été exclusivement consacrées à la démocratie, aux élections.....

Le jury a été particulièrement surpris de constater que dans un nombre important de copies les notions sont non seulement pas maîtrisées mais, pire encore, confondues avec d'autres. Il a par exemple relevé que trop de candidats confondent les notions de Parlement, d'Assemblée Nationale et de Sénat, ce qui a des conséquences importantes sur la manière de traiter le sujet. Ainsi rare ont été les définitions du « fait majoritaire » à indiquer que ce dernier concerne, exclusivement, l'Assemblée Nationale et non le Sénat.

La définition et les explications sur ce qu'est le fait majoritaire devaient conduire les candidats à traiter des problématiques de stabilité politique, des rapports entre l'Assemblée nationale et l'exécutif, de la cohabitation. En outre, le jury a pu noter, qu'un faible nombre de candidats est en capacité d'argumenter juridiquement leur développement. Les références aux textes constitutionnels, législatifs ou réglementaires sont trop rares. Il en va de même pour la jurisprudence. Quant à la doctrine, elle n'est quasiment jamais évoquée. L'ensemble de ces références contribue, pourtant, à la réussite de l'exercice.

Enfin, le jury ne peut que déplorer, comme les années précédentes, le nombre de fautes d'orthographe et de syntaxes. Il appartient aux candidats de rendre une copie aboutie tant sur le fond que sur la forme.

Sur ce dernier point, il est apparu que certains candidats ne maîtrisent pas la forme de l'exercice. Ainsi, quelques candidats n'ont pas jugé bon d'établir de plan, ni de faire une introduction. Une telle carence est rédhibitoire pour ce genre d'exercice.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	24	02,50	15,75	08,45

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	5	02,50	14,13	07,55

(Sources : Centre national de gestion)

- **FINANCES PUBLIQUES ;**

Le sujet de l'épreuve de finances publiques posait la question « **Le contrôle de l'exécution des dépenses publiques** ». Cette année le sujet qui avait été proposé portait sur « Le contrôle de l'exécution des dépenses publiques. » Il s'agissait d'un sujet à la fois fondamental dans le cadre des finances publiques - et de l'utilisation des deniers publics - mais aussi très transversal. Tout l'enjeu du problème posé reposait dans la capacité du candidat à envisager la question dans sa globalité après l'avoir problématisé.

Certaines copies ont été très pertinentes et ont fait ressortir un attrait pour la matière mais aussi une bonne compréhension des enjeux en présence. D'autres copies ont abordé une partie seulement de la question et ont oublié tout un pan du contrôle actuel, dans notre droit positif, de l'utilisation des crédits publics. Enfin, de nombreux candidats ont montré une insuffisante préparation à cette épreuve. Les notes ont été proposées en conséquence.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	10	06,50	13,50	10,00

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

- **HISTOIRE ;**

Le sujet, commun aux trois concours, portait sur « **La Chine depuis 1949** ».

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

- **LEGISLATION SOCIALE ET AIDE SOCIALE ;**

Le sujet, commun aux trois concours, portait sur « **La responsabilité des patients** ».

Sur la forme :

Sauf quelques exceptions, les copies sont relativement bien rédigées (bonne syntaxe, peu de fautes d'orthographe, vocabulaire correct) et sont agréables à lire. En revanche, deux ou trois copies présentent de sévères lacunes de syntaxe, orthographe et grammaire. Par ailleurs, l'on constate parfois un manque de synthèse de la part des candidats (copies longues avec répétitions).

Sur le fond :

Il était attendu des candidats qu'ils traitent de la responsabilisation des patients au regard de leur consommation de soins (parcours de soins, franchises médicales, remboursement des médicaments, forfaits hospitalier, contrats responsables, ticket modérateur...). Les candidats devaient aussi prendre du recul, ne pas se contenter d'énumérer les mesures permettant d'attester ou non de cette responsabilisation mais également poser un regard critique sur ces mesures.

Pour la grande majorité, les candidats avaient des connaissances et/ou un point de vue sur le sujet. Les correcteurs sont donc, dans l'ensemble, plutôt satisfaits. L'on constate en revanche que certains candidats sont tombés dans quelques écueils ; Ils se sont contentés de ne traiter que de la responsabilité du patient, sans traiter de la responsabilisation => leur travail était donc indubitablement hors sujet puisque la thématique n'existe pas en droit de la sécurité sociale (droit hospitalier ou droit de la santé).

Comme chaque année, ils n'ont traité le sujet que sous l'angle économique en occultant l'aspect juridique de la question.

Concours externe

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	62	00,00	17,50	10,75

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	12	7,50	13,50	10,05

(Sources : Centre national de gestion)

- **SCIENCES ECONOMIQUES :**

Le sujet posé était cette année « **Croissance et prélèvements obligatoires** ». Le jury a considéré cette question intéressante à la fois au plan de la science économique mais aussi compte tenu du caractère récurrent des discussions publiques liées aux prélèvements obligatoires (PE) en France, en Europe et dans le monde.

Au-delà de la problématique et du plan retenu par chaque candidat, le devoir qui était attendu reposait bien sur les rapports entre croissance et PE et non, d'une part, la croissance et, d'autre part, les PE. Plus concrètement, le jury regrette que certains candidats n'aient pas vu que l'enjeu de ce devoir consistait à envisager les PE tantôt comme une source de frein à la croissance, selon le point de vue adopté, tantôt comme un facteur de croissance et de développement (les politiques publiques de redistributions et de soutien à la croissance étaient tout particulièrement attendues ici).

Dans l'ensemble les copies étaient de niveau très soutenu et certains candidats ont montré d'indéniables qualités d'analyse et rédaction. D'autres moins.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Sciences économiques	9	06,00	17,00	11,55

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

- **Les épreuves orales**

- **L'entretien avec le jury**

D'une manière générale, l'organisation des épreuves orales d'admission s'est révélée très efficace, grâce à la réactivité des équipes du CNG et à la bonne volonté des candidats qui ont accepté sans difficulté de modifier l'heure de leur convocation dans les situations de défections multiples enregistrées certains jours.

Pour les trois concours, cette épreuve orale (coefficientée 4) vise à apprécier la personnalité des candidats admissibles, leur potentiel et leur motivation à exercer les fonctions d'attaché d'administration hospitalière ainsi que leur comportement face à des situations concrètes.

Cette évaluation se fait au regard de ce qui est attendu chez un attaché appelé à exercer des fonctions d'encadrement supérieur dans une diversité de métiers auxquels prépare l'École des Hautes Etudes en Santé Publique, dans les établissements de la fonction publique hospitalière.

Pour le concours interne et pour le troisième concours, les candidats admissibles transmettent au Centre national de gestion, avant les épreuves orales, un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP). Pour le concours externe, les candidats admissibles transmettent au Centre national de gestion, avant les épreuves orales, leur curriculum vitae.

Dans un premier temps, les candidats aux trois concours commentent un texte préalablement tiré au sort, qui traite de sujets d'actualité dans les champs sanitaire, social et médico-social (durée maximale : quinze minutes après une préparation de quinze minutes).

Dans un second temps :

- les candidats au concours externe échangent avec le jury sur leur parcours universitaire et/ou professionnel ainsi que sur leurs motivations (durée maximale : quinze minutes, dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat ;).
- les candidats au concours interne ou au troisième concours échangent sur leur parcours et leurs acquis professionnels (durée maximale : quinze minutes, dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat).

Pour ce faire, le jury dispose pour les candidats externes de leur curriculum vitae et pour les candidats internes de leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, documents qu'ils ont dans l'un et l'autre cas transmis préalablement au Centre national de gestion avant les épreuves orales.

Au terme des auditions il apparaît les points suivants :

La présentation des candidats n'appelle pas en règle générale d'observation particulière, étant rappelé que la sobriété est de mise et toute attitude familière ou désinvolte à proscrire ;

S'agissant du premier temps consacré au commentaire d'un texte, trop de candidats se contentent de paraphraser plus ou moins le document tiré au sort, en glissant au mieux une ébauche de critique des propos de l'auteur. Il est rappelé que la présentation du texte doit dégager une problématique que le candidat va développer en discutant le point de vue de l'auteur. Cette discussion n'implique pas que le candidat doive nécessairement s'inscrire en désaccord avec l'auteur mais qu'il doit faire l'analyse critique du texte proposé, à l'aune des points de vue divergents qui existent nécessairement, des limites de l'approche (l'auteur a-t-il bien considéré tous les aspects du point qu'il soutient, toutes les difficultés qui peuvent en découler, affirme-t-il son point de vue ou s'efforce-t-il de l'étayer, etc.) Le jury rappelle que cette épreuve vise à apprécier la capacité du candidat à appréhender rapidement tous les enjeux et questions soulevées par un point de vue particulier et à le discuter de façon utile et constructive.

Une connaissance minimale du système de santé, social et médico-social et des réformes passées, en cours ou à l'étude qui le concernent ainsi que des lois et projets de loi dans ces domaines sont très souhaitables, beaucoup de textes suscitant des questions du jury dans ces domaines.

Concernant la seconde partie de la conversation – présentation du parcours de formation et des expériences professionnelles – les candidats, dans leur très grande majorité ont sérieusement préparé leur exposé, généralement clair et complet. Cependant, nombre d'exposés sont stéréotypés et peu convaincants. Les candidats s'efforcent parfois maladroitement de convaincre que leur parcours les a dotés des compétences idoines pour contribuer efficacement au pilotage stratégique et opérationnel des établissements, alors même que leur expérience du management en général et de la gestion des établissements sanitaires et sociaux en particulier est pratiquement inexistante.

Mieux vaut dans ces situations assumer son manque d'expérience, évoquer son investissement pour appréhender les défis et les réalités de la gestion des établissements, et ses atouts personnels à l'appui de l'appétence avancée pour le management et la gestion des établissements.

Il faut souligner que tout effort d'un candidat externe pour acquérir une connaissance concrète des réalités du métier d'attaché d'administration hospitalière, idéalement dans le cadre d'un stage, est valorisé par le jury. A l'inverse, l'ignorance des différentes facettes de ce métier et des missions des établissements pénalise évidemment les candidats.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	87	6,00	17,00	10,80

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	12	07,00	15,00	11,70

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

○ Les épreuves techniques

Les candidats admissibles ont le choix, au moment de leur inscription, de six matières (droit hospitalier, droit public, finances publiques, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale et sciences économiques) à l'exception de celle choisie pour la troisième épreuve écrite d'admissibilité.

Cette épreuve d'une durée de quinze minutes, après une préparation de quinze minutes est coefficientée 2.

Un choix judicieux de l'épreuve technique par rapport à celle choisie lors de l'épreuve d'admissibilité assorti d'une préparation sérieuse permet d'obtenir une note correcte et renforce ainsi les chances des candidats admissibles d'être admis à suivre la formation dispensée par l'Ecoles des hautes études en santé publique.

- **DROIT HOSPITALIER**

Droit hospitalier

Cette année, le jury a apprécié le nombre de bons candidats en mesure de répondre à des questions de droit hospitalier. Dans l'ensemble, ils avaient bien révisé les fondamentaux de cette épreuve. La présentation de leur exposé s'est faite selon la forme classique attendue :

- introduction,
- plan en deux parties,
- conclusion.

Rares ont été les candidats qui n'ont pas fait cette présentation ou qui ont problématisé leur sujet. Pour autant, les notes inférieures à la moyenne sont le reflet d'un mauvais traitement du sujet posé et de réponses insuffisantes lors des échanges avec le jury.

Enfin, il est noté que les candidats du concours interne se sont, dans l'ensemble, mieux préparés à cette épreuve que les candidats du concours externe.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	44	06,00	16,00	11,95

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	7	08,00	17,00	12,29

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaitre les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

- **DROIT PUBLIC**

Cette année, le jury de droit public a regretté le nombre particulièrement faible (8) de candidats à l'épreuve orale de droit public, mais leur niveau était globalement satisfaisant.

Majoritairement, ces candidats ont fait preuve d'une bonne connaissance de leur sujet. Ils l'ont exposé selon la forme attendue : introduction, problématique, plan en deux parties, conclusion. Ils ont également su faire preuve d'une bonne capacité d'analyse et de raisonnement et ont montré leur aptitude à répondre aux différentes questions posées en lien avec l'environnement professionnel d'un attaché d'administration hospitalière.

Un seul candidat ne possédait que très peu de connaissances tant sur le sujet choisi que sur l'ensemble des questions posées ensuite. Il s'est vu logiquement attribué la note la plus basse.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	8	07,00	15,00	09,60

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

- **FINANCES PUBLIQUES**

Comme chaque année, les sujets posés à l'oral et tirés au sort aléatoirement par les candidats admissibles étaient simples, sans piège et la stricte traduction du programme de finances publiques.

Certains candidats se sont avérés très à l'aise dans l'exercice et ont été sanctionnés par des notes élevées. A contrario, le jury s'étonne toujours de voir que des candidats présentent cette épreuve avec un niveau de connaissances et de révisions très insuffisant – pour ne pas dire plus.

Toutes les notes en deçà de la moyenne sont la conséquence d'un mauvais traitement du sujet posé et de réponses insuffisantes dans le jeu des échanges avec le jury sur le droit des finances publiques. Une fois encore, le jury a posé des questions dont il connaissait la réponse et il est rappelé qu'il sera toujours préférable d'indiquer, en toute humilité, que l'on ne sait pas répondre plutôt que de tenter d'enfumer un examinateur.

Enfin, le jury a toujours été très bienveillant avec tous les candidats – quelle que soit la note obtenue à la fin.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	13	06,00	18,00	10,00

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	7	07,00	17,00	11,15

(Sources : Centre national de gestion)

- **HISTOIRE**

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

- **LEGISLATION SOCIALE ET AIDE SOCIALE**

Globalement, les candidats ont des connaissances et ont fait l'effort d'étudier la matière. Ils ont notamment la connaissance des principales prestations, des règles qui leur sont applicables et des grands principes régissant la gouvernance de la protection sociale et de l'aide sociale.

C'est un point à noter d'autant que le champ de la législation sociale est très large. De ce fait certains candidats maîtrisent mieux certains domaines et ont des lacunes dans d'autres ce qui rend parfois difficile de dégager une hiérarchie entre les candidats.

Trois candidats ont par ailleurs fait preuve à la fois de connaissances importantes et de qualités pour problématiser leur présentation. Aucun n'a toutefois démontré un niveau d'excellence comme cela a pu être constaté les années passées : cela justifie des notes qui ne dépassent pas 15/20.

Enfin certains candidats ont présenté leur sujet dans un temps très limité (moins de 3 minutes) et sans aucune problématique. Ces mêmes candidats, interrogés par la suite sur plusieurs autres sujets pourtant simples et le plus souvent connus, ont répondu de façon erronée.

Pour ceux-ci, une note éliminatoire était justifiée car manifestement ils ne maîtrisaient pas les notions de base car ils n'avaient pas travaillé le programme de l'épreuve.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	16	09,00	15,00	11,00

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	9	07,00	14,00	10,40

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours:

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

- **SCIENCES ECONOMIQUES**

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats

- **Les épreuves de langue**

Pour l'épreuve de langue, les candidats doivent être capables d'analyser un texte, de lire un passage et de le traduire. Les candidats doivent être capables de soutenir une conversation courante dans la langue choisie : (durée : quinze minutes, après une préparation de quinze minutes), le niveau de connaissance requis étant :

- pour le concours externe, équivalent à deux années d'études après le baccalauréat (études non spécialisées en langue) ;
- pour le concours interne et le troisième concours, équivalent au baccalauréat.

- **ALLEMAND**

Concours externe :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve est insuffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

Concours interne :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve est insuffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve est insuffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

○ ANGLAIS

Le concours externe

L'épreuve orale d'anglais porte sur des textes. Les sujets sont riches et variés touchant à la culture générale des pays respectifs. L'évaluation porte sur la compréhension écrite (présentation et commentaire du texte), la production orale (aisance, grammaire, vocabulaire, prononciation, connaissance approximative des grands thèmes de l'actualité...), la lecture et la traduction de quelques lignes. Cette épreuve demande donc aux candidats un niveau de compréhension et d'expression correcte de la langue et un bagage culturel permettant ainsi d'élargir le débat. Il est donc exigé du candidat de préparer un résumé synthétique du document puis un développement autour du sujet proposé.

L'attente du jury n'est pas un résumé qui s'éternise, ou un copier-coller des mots, expressions voire phrases entières du document-source, ni une énumération de banalités en guise de commentaire. Les candidats doivent synthétiser le document en ayant un fil conducteur et une organisation logique. La conclusion doit ouvrir le débat dans une dernière phrase qui pourra éventuellement déboucher sur des questions, en montrant le lien logique entre cette clôture et le sujet analysé durant votre présentation. Il est question ici de valeur ajoutée personnelle : que pouvez-vous apporter de plus à cet article ? (D'autres faits, d'autres données, un éclairage du sujet à travers des lectures ou des réflexions personnelles ?)

Après ce résumé, les examinateurs proposent la lecture d'un passage : ne cherchez pas à lire trop vite ni trop lentement. L'exercice de lecture ne peut être réussi que si vous avez compris le texte et avec un entraînement régulier. Il faut privilégier une lecture correcte sur le plan phonétique. Des erreurs récurrentes cette année avec les sons (la prononciation de la terminaison *-ed* pour les verbes ; le son *-th* ; le son *-i*), des problèmes de rythme (« pauses » là où il n'y en a pas) et des erreurs d'intonation (montante/descendante).

Après lecture, le jury demande la traduction de ce passage. La difficulté de l'exercice de traduction consiste à déjouer les pièges de compréhension et d'interprétation pour transférer les idées (et pas simplement les mots) dans une langue correcte (compétences linguistiques : grammaire et lexique) et naturelle (structures idiomatiques, fluidité et authenticité). L'acquisition du lexique général doit faire l'objet d'un travail régulier.

En conclusion, le plus difficile en traduction est de rester fidèle au texte tout en gardant une traduction appropriée. Ceci implique une compréhension des deux langues, au niveau lexical (chercher un mot aussi proche que possible, un équivalent et surtout proscrire les solutions de facilité que sont le barbarisme et l'omission.), linguistique, et culturel. Les principales difficultés rencontrées lors de cette session sont généralement les contresens, les lourdeurs de style et des mots, voir des pans de phrases qui n'ont pas été traduits.

Dans la dernière partie de l'examen, les membres du jury posent des questions qui font explicitement référence au texte. Ces questions peuvent amener le candidat à expliciter un point qui a été mal présenté ou incomplet.

Dans la plupart des interactions, les examinateurs posent des questions afin d'amener le candidat à donner son point de vue sur la/les problématiques qui découlent du texte. Il se peut également que le jury soit amené à demander le point de vue d'un candidat face à un fait d'actualité lié au texte. Le but n'étant pas de piéger le candidat mais de vérifier si il ou elle est capable de s'exprimer sur un fait réel. Les candidats doivent donc veiller à respecter les attendues de l'épreuve.

Cette année le concours externe a vu une hétérogénéité des candidats : un bon nombre a montré un niveau satisfaisant de langue mais certains ont eu de réelles difficultés à s'exprimer par manque de pratique et un vocabulaire pauvre. Des candidats se sont exprimés avec beaucoup de fautes de grammaire élémentaire. Certains candidats ne connaissaient pas les modalités de l'épreuve, ce qui a montré un manque de préparation.

Le jury a également trouvé que beaucoup de candidats ne maîtrisaient pas la prononciation correcte de la langue anglaise et ne montraient pas d'efforts en ce sens. Il encourage les candidats à travailler la méthodologie du commentaire de texte et à une préparation régulière ce qui permettra de combler certains points de grammaire incontournables et de lister le lexique utile.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	77	06,00	19,50	13,00

(Sources : Centre national de gestion)

Le concours interne et le troisième concours

L'épreuve orale d'anglais repose en grande partie sur l'analyse d'un texte et la discussion qui s'en suit avec le jury. Les documents sont extraits de nouvelles, romans, et articles de journaux anglais et américains, couvrant les trente dernières années. Ces textes abordent des sujets riches et variés touchant à la culture générale anglo-saxonne, et à des thèmes d'actualité tels que les questions de société, d'immigration, de justice, d'économie, de médias, de mondialisation, de bioéthique, de sciences, d'environnement.

Pour les épreuves de concours interne et 3^e concours, les textes choisis sont assez courts et comportent un vocabulaire courant correspondant à un niveau B1 de maîtrise de la langue. Les critères de réussites évaluent la capacité du candidat à lire et comprendre un texte, à s'exprimer en continu pour le présenter et à prendre part à une conversation lors de l'entretien avec le jury.

Chaque candidat est ainsi évalué sur sa maîtrise de la langue anglaise en s'appuyant sur la compréhension écrite (présentation et commentaire du texte), l'expression orale (prononciation, syntaxe, vocabulaire, grammaire), la lecture et la traduction (spontanée) d'un extrait. Cette évaluation exige un niveau de compréhension et d'expression correcte de la langue et un bagage culturel assez solide permettant au candidat de faire des liens avec des faits de société passés ou actuels, de son environnement proche ou lointain. L'essentiel de l'épreuve vise à juger le niveau d'anglais oral du candidat mais aussi sa capacité de communication et d'interaction avec le jury au cours de l'entretien (aisance, spontanéité, fluidité).

Certains candidats ont de toute évidence une bonne maîtrise de la langue souvent liée à des séjours plus ou moins longs effectués à l'étranger et ont très bien répondu aux attentes de l'épreuve.

Quelques-uns montrent un niveau correct de conversation mais moindre, résultant souvent d'une activité impliquant des relations en anglais ou une préparation sérieuse en amont du concours afin de s'assurer une note convenable. Ils manquent cependant de pratique de la langue.

Les consignes ont toutefois été suivies et ils ont été capables de s'exprimer et de communiquer mise à part quelques lacunes de vocabulaire ou quelques fautes de syntaxe ou de conjugaison. Les textes choisis par le jury ont été pour la plupart, assez bien compris et les candidats ont été capables de les commenter et d'élargir la discussion dans des domaines très différents. La qualité de l'argumentation est néanmoins plus nuancée et plus fine pour les plus performants.

Quant à la majorité des personnes concourant, le niveau oral est médiocre. Elles ont plus ou moins été capables de communiquer et d'interagir avec le jury sur des questions simples. Par ailleurs, les textes ne sont pas toujours compris, la traduction très approximative d'un court extrait indique clairement un manque de compréhension des documents et une lecture superficielle. Enfin, pour certains, le niveau est très inférieur à celui attendu car la communication se limite à des phrases très courtes voire incomplètes sans réelle syntaxe et les difficultés de compréhension écrite ont gêné l'analyse des textes.

En conclusion, on constate que peu de candidats ont préparé de façon sérieuse l'épreuve d'anglais du concours. On ne peut que les inciter à travailler l'oral et la communication verbale. Ils doivent également approfondir la syntaxe et développer l'analyse et le commentaire de textes par une lecture assidue en anglais.

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	21	05,00	19,00	10,35

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve est insuffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

○ ESPAGNOL

L'objectif de ce rapport sur l'épreuve de langue espagnole est d'aider les candidats à mieux appréhender les épreuves d'un concours de langue sélectif mais accessible avec une préparation sérieuse et adaptée.

Le jury insiste sur les compétences et les connaissances attendues tant sur le plan linguistique que sur le plan culturel. Il faut être préparé et s'entraîner au commentaire oral d'un texte écrit en langue espagnole. Pendant l'année de préparation, il est recommandé de faire une lecture assidue de la presse espagnole et ou latinoaméricaine et être au courant des actualités internationales.

Ceci permet aux candidats d'enrichir le lexique et d'avoir des connaissances culturelles de l'aire hispanique afin de passer mieux cet oral.

Des révisions et un entraînement s'imposent concernant l'utilisation de la langue orale en situation, certains candidats doivent revoir les conjugaisons et les connecteurs logiques.

Lors des épreuves orales, les candidats ont un temps de lecture de 15 minutes du document (un article actuel d'un journal en langue espagnole) pour découvrir et préparer cet exposé oral. L'épreuve orale devant le jury dure 15 minutes. Le commentaire de texte obéit à un certain nombre de règles méthodologiques que le candidat doit maîtriser (présenter le document, annoncer le thème, souligner les points principaux puis développer une ou deux axes, sans oublier de conclure. Puis il y a une épreuve de traduction en langue française d'une phrase du texte, la plupart de fois courte.

Pendant les 15 minutes d'oral devant le jury, le candidat doit parler, au moins, entre 8 à 10 minutes, vient ensuite un temps d'interaction avec le jury pour éclaircir un point ou pour compléter une idée. Le jury évalue la qualité de la langue, la correction grammaticale, la richesse lexicale, la fluidité, la traduction et la prononciation. Les candidats doivent être capables de comprendre les questions et d'interagir.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Espagnol	9	10,00	16,00	12,25

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve est insuffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4. CONCLUSION

Le jury tient à souligner, en conclusion, que l'épreuve du grand oral se rapproche dorénavant d'un entretien de recrutement professionnel, les questions de culture générale y prenant une place très minoritaire. Il est axé sur les qualités humaines, comportementales et managériales des candidats qui devront composer, une fois en poste, avec de nombreuses cultures socioprofessionnelles et tenir compte de toutes les composantes de l'établissement où ils exerceront, au premier rang desquelles les patients, mais aussi les professionnels (praticiens hospitaliers, personnels soignants, médicotexte et de rééducation, agents techniques et de logistique, agents administratifs) et leurs organisations syndicales, les instances de gouvernance, et au-delà, des instances de tutelle (Agences régionales de santé et Ministère).

De plus, les attachés d'administration hospitalière exerceront à l'avenir leur métier dans le cadre d'organisations territoriales de santé, composées de Groupements hospitaliers de territoire (GHT) agissant aux côtés et complémentarité des acteurs de la ville et du médico-social. Plus généralement, il est important pour les candidats d'avoir à l'esprit que les établissements de santé et les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière vont devoir s'ouvrir de façon croissante à leur environnement dans les territoires, afin de tisser les liens

permettant de faciliter l'accès des patients et des résidents aux services sanitaires, sociaux et médico-sociaux et améliorer leurs parcours.

Comme il a été indiqué l'an passé, l'importance du grand oral justifierait de revaloriser le coefficient de cette épreuve.

En dépit de sa volonté de privilégier les qualités professionnelles attendues d'un attaché plutôt que ses connaissances académiques, le jury n'a pas pu prononcer l'admission de candidats à concurrence du nombre de places offertes.

Le souci de préserver une homogénéité minimale des candidats admis à suivre le cursus de formation à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique l'a en effet conduit, à l'instar des années précédentes, à limiter le nombre de lauréats. Il faut souligner par ailleurs que le nombre de candidats admis à d'autres concours qui renoncent au bénéfice du concours d'attaché d'administration hospitalière est significatif.

Le 10 février 2020

La Présidente du jury
Christine D'AUTUME